



vêlo+

Grille tarifaire Mvêlo+ (Prix TTC à compter du 1^{er} août 2022)

Location vélo standard

Location d'un vélo	Plein tarif	Tarif réduit*	Tarif solidaire QF inférieur ou égal à 712€**
1 jour	5	4	3
1 mois	27	15	7
1 trimestre	64	36	14
1 an	138	72	30
Dépôt de garantie ***	220	220	120

* Tarif réduit : moins de 25 ans, abonnés TAG, cars Région, TouGo, TER illico mensuel ou annuel, CITIZ et groupes de plus de 10 personnes.

** ou détenteur de l'AME ou de la CSS.

*** Dépôt de garantie : via mandat de prélèvement SEPA (+RIB). Les personnes morales de droit privé ou de droit public sont exonérées du versement du dépôt de garantie. En cas d'opposition à un prélèvement du dépôt de garantie, son montant sera majoré de 220€.

La location d'un vélo pliant premium est limitée au trimestre et son dépôt de garantie est identique à celui des vélos « découverte ».

La location d'un vélo PMR ne pourra excéder 3 mois sur 12 mois glissants.

En cas de pic de pollution sur le territoire du SMMAG (Syndicat mixte des mobilités de l'aire urbaine grenobloise) dès le 1^{er} jour d'interdiction de circulation de véhicules CQA 3,4 et 5, un tarif spécifique de location de 0€ pour une semaine sera proposé.

Location vélo découverte (Vélo à assistance électrique, vélocargo et tandem)

Location d'un vélo « découverte »	Plein tarif	Tarif réduit*	Tarif solidaire QF inférieur ou égal à 712€**
1 jour	10	8	6
1 mois	54	30	14
4 mois	162	90	42
Dépôt de garantie ***	600	600	400

* Tarif réduit : moins de 25 ans, abonnés TAG, cars Région, TouGo, TER illico mensuel ou annuel, CITIZ et groupes de plus de 10 personnes.

** ou détenteur de l'AME ou de la CSS.



vélo+

*** Dépôt de garantie : via mandat de prélèvement SEPA (+RIB). Les personnes morales de droit privé ou de droit public sont exonérées du versement du dépôt de garantie. En cas d'opposition à un prélèvement de dépôt de garantie, son montant sera majoré de 600€ pour chaque cas.

La location d'un vélo découverte ne pourra excéder 4 mois.

La location d'un tandem ne pourra excéder 7 jours consécutifs.

Location de vélo à assistance électrique dans le cadre de test territorialisé

Location d'un vélo à assistance électrique	Tarif
1 mois	0
Dépôt de garantie *	1200

* Dépôt de garantie : via mandat de prélèvement SEPA (+RIB). En cas d'opposition à un prélèvement du dépôt de garantie, son montant sera majoré de 1000€ pour chaque cas.

Location place en consigne

Location d'une place de consigne*	Tarif
1 jour	2
1 semaine	6
1 mois	12
1 an*	49

* La location d'une place en consigne annuelle donne droit au prêt d'un cadenas U et au gravage bicycode de son vélo.

Autres prestations

Location d'accessoires et autres prestations	Tarif
Antivol, panier, porte bébé	Gratuit
Remorque (1 jour)	3
Sacoche (en plus de la location d'un vélo standard)	10€/an, 5€/trimestre, 3€/mois, 2€/semaine, 1€/jour
Marquage vélo Bicycode	10
Carte à puce pour accès aux consignes collectives	5
Envoi à domicile de la clef de la consigne	5
Dépannage sur site	5



vélo+

Dégradations

Dégradation niveau 1	Dégradation niveau 2	Dégradation niveau 3	Dégradation niveau 4	Dégradation niveau 5	Dégradation niveau 6
5€ TTC	10€ TTC	20€ TTC	40€ TTC	80€ TTC	240€ TTC
Roues					
	Bris de rayon	Roue avant	Roue arrière standard, VAE, longtail		
	Pneu		Roue avant Brompton / cargo	Roue arrière cargo, Brompton	
Périphériques					
	Garde-boue	Fourche	Cadre	Display VAE	Batterie VAE
Phare vélo standard	Béquille	Porte-bagage	Dégradation consigne du fait de l'utilisateur	Fourche VAE	Moteur VAE
	Cintre et potence	Glissières batterie VAE	Phare arrière vélocargo / VAE	Cadre VAE	Cadre vélocargo / Brompton
	Tige de selle	Câblerie électrique VAE	Béquille cargo	Caisse avant vélocargo	
	Selle	Phare avant VAE et Brompton			
Freinage					
	Levier, étrier frein Vbrake		Levier et étrier frein à disque cargo / VAE / Brompton		
	Disque de frein				
Transmission					
Pédale	Manette de vitesse	Carter de chaîne et de moteur VAE	Pédalier VAE / Brompton	Pédalier cargo	
	Patte de dérailleur VAE	Dérailleur		Roue arrière Brompton	
		Pédalier		Potence de guidon Brompton	
Antivol					
	Clé	Antivol U et menotte	Antivol U cargo		
	Antivol câble	Perte de clé box / consigne / Brompton / Cargo			



vélo+

Accessoires / autre					
Intervention dépannage	Casque enfant	Siège bébé	Harnais enfants cargo	Barre de maintien et repose pied cargo	
	Panier ou fixation du panier	Attache ou toile remorque	Dégradation carriole	Coussin de banquette ou sacoche longtail	
		Sacoche	Banc enfant cargo tri	Capote de pluie vélocargo	
		Chargeur VAE		Porte bébé cargo	

Retard et vol

Retard	
Retard pour la restitution d'un vélo standard	5€ par jour de retard (toute journée commencée est due)
Retard pour la restitution d'un vélo découverte	10€ par jour de retard (toute journée commencée est due)
Retard pour la restitution de la clef d'une consigne	2€ par jour de retard (toute journée commencée est due)

En cas de vol ou dès 25 jours de retard pour la restitution du vélo, le dépôt de garantie sera encaissé. Si le vélo est rendu en agence au-delà du 25ème jour, le dépôt de garantie ne sera pas restitué à l'utilisateur.

Location racks vélos événementiels

Mise à disposition de racks vélos événementiels	Tarif
Mise à disposition au Technicentre Mvélo+	Gratuit
Déplacement des remorques sur site (prix/remorque aller et retour)	200
Déplacement des remorques sur site et installation des racks (prix/remorque aller et retour)	500
Retard de restitution - Coût par jour et par remorque	50
Non restitution d'un rack	600
Non restitution d'une remorque	3720



vélo+

Gestes commerciaux

Le service Mvélo+ peut être amené, pour diverses raisons, à rembourser une partie de l'abonnement. Ce remboursement peut intervenir uniquement pour la location d'un vélo ou d'un emplacement de consigne supérieur à 1 mois. L'exploitant du service Mvélo+ procédera au remboursement à l'utilisateur au prorata du temps restant avant la fin du contrat, étant précisé que tout mois commencé est dû. Toute demande de remboursement doit être formulée par écrit par l'utilisateur auprès de l'exploitant du service.

Situations empêchant la pratique du vélo et permettant le remboursement partiel d'un abonnement :

- Accident / maladie / grossesse,
- Congé parental,
- Licenciement,
- Décès,
- Déménagement,

Justificatifs à fournir :

- Copie de l'arrêt maladie ou certificat médical,
- Copie de l'attestation de congé parental,
- Attestation de cessation d'activité,
- Acte de décès,
- Justificatif de nouveau domicile.

Sous réserve de la restitution du vélo en bon état dans les 30 jours après la déclaration de perte, un remboursement du dépôt de garantie sera opéré dans les 2 mois après son encaissement.

Outre les cas énumérés ci-dessus, un geste commercial peut être accordé par le SMMAG, sous forme de bon de gratuité, de remboursement, pour des places en consignes ou de la location de Mvélo+. Toute demande de geste commercial doit être formulée par écrit par l'utilisateur auprès de l'exploitant du service.

Ces gestes commerciaux peuvent s'appliquer dans les cas suivants :

- Ajustement d'abonnement en cas de tarif réduit/solidaire non appliqué,
- Vol, vandalisme ou indisponibilité d'une consigne Mvélo+,
- Retard de restitution de vélo ou clef justifiés,
- Arrêt de services anciennement proposés par Mvélo+,
- Erreur d'attribution de place dans une Mvélobox.

Justificatifs à fournir :

- Facture d'achat de l'autre titre de transport/justificatif de quotient familial,
- Copie du dépôt de plainte,
- Facture/relevé de crédit carte Oûra justifiant le montant à rembourser.

A la demande exclusive du SMMAG, des locations de vélos ou d'emplacements de consigne, des kits, des marquages de vélo peuvent être offerts à l'occasion de concours, jeux, événements comme la "Faites du vélo", le challenge mobilité entreprise, la mallette des nouveaux arrivants, et autres événements... Ces lots ne dispensent pas du versement du dépôt de garantie et des éventuelles pénalités de retard ou dégradations.